

# Dans quelles situations se trouvent les « ex-BERKANIS » de DGA TA en 2025?

Balma, le 23/10/2025

En 2025, la situation des agents publics contractuels, appelés "ex-Berkanis" au sein de DGA TA, reste préoccupante pour certains d'entre eux.

Voici un résumé de leur situation actuelle :

## ➤ Contexte Historique :

Avant 2003, les « Berkanis » exerçaient des fonctions d'entretien, de gardiennage ou de restauration sous des contrats parfois à durée déterminée (CDD) renouvelés fréquemment, en contradiction avec le code du travail (L.1243-13). A la suite d'un rapport de la Cour des comptes, ces fonctions ont été sous-traitées, et les « Berkanis » ont été réaffectés à des postes soit administratifs, soit techniques.

## ➤ Évolution des Carrières :

- **Bénéfices de la Jurisprudence "Berkani"** : Certains agents ont pu bénéficier de la jurisprudence "Berkani", leur permettant de suivre une carrière similaire à celle des ouvriers de l'État (OE) ou même de devenir OE, les obligeant à passer des essais professionnels, pour avoir droit à des progressions de rémunération et des avancements réguliers !
- **Intégration dans le statut des Fonctionnaires** : D'autres ont dû affronter l'appréhension de perdre leur emploi ! Contraints de s'impliquer dans la préparation de concours, dans un investissement sans égal, en concurrence avec des candidats externes au MINARM, dans l'espoir d'obtenir leur nomination dans le corps d'Adjoints Administratifs de l'ETAT ou d'Agents Techniques du Ministère de la Défense (ATMD) ! Dans les corps de fonctionnaires, aujourd'hui tous sclérosés et dont les pyramides sont des « toupies » !
- **Contrats ASC de Droit Public** : Certains agents ont été contraints de signer des contrats de travail ASC de droit public, sans les avantages du décret 84-16 (revalorisation triennale). Malgré les promesses de déroulement de carrière, ces agents n'ont pas vu de revalorisation significative depuis 2003, hormis les rares et faibles augmentations du pont d'indice des fonctionnaires, qui sont malheureusement bien loin de compenser l'inflation ! Lors de leur entretien individuel, et malgré l'atteinte voire le dépassement de leurs objectifs, les agents ne peuvent en obtenir de revalorisation en raison de l'échelonnement indiciaires fixé par l'arrêté du 18 mai 2016. En effet, les seuils sont si bas qu'ils ne peuvent être appliqués : ils entraîneraient une rémunération des agents inférieur au SMIG !!!!

## ➤ Impact Financier et Psychologique :

La situation est perçue comme injuste par les agents, avec des répercussions financières et psychologiques notables. La suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) en 2025 aggrave encore cette situation, privant ces personnels d'un rempart contre la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation. Aucune prime n'existe actuellement pour compenser leur perte de pouvoir d'achat.

## ➤ **Demandes du Syndicat CGT Défense Occitanie :**

Le syndicat CGT Défense Occitanie demande la révision immédiate des contrats de travail des « ex-Berkanis » et la reconstitution de leur carrière en tenant compte de leur ancienneté. L'objectif est de leur permettre une rémunération décente et comparable à celle des OE ou des fonctionnaires occupant des postes similaires.

## ➤ **Conclusion :**

La situation des ex-Berkanis à DGA TA en 2025, est marquée par une injustice perçue, par des conditions de travail et de rémunération qui nécessitent une réévaluation urgente. Les demandes du syndicat CGT Défense OCCITANIE visent à corriger ces inégalités, mais aussi à offrir aux agents une reconnaissance et une rémunération justes, en fonction de leur ancienneté et de leurs responsabilités. La section locale CGT de DGA TA n'est pas dans la posture, mais dans la construction. A ce titre, nous demandons l'ouverture d'un dialogue social réel sur les critères et la gestion de l'ensemble de nos camarades « ex-Berkanis ».